

Sortir du Nucléaire Cornouaille
53 impasse de l'Odet
29000 QUIMPER

Quimper le 16 novembre 2010

À
Monsieur MAILLE,
Président de la CLI de la centrale de Brennilis

OBJET: démission de la Commission Locale d'Information du démantèlement de la centrale nucléaire de Brennilis

Monsieur LE PRÉSIDENT,

Le 28 mars 2010, l'avis défavorable de la commission d'enquête qui mettait en première recommandation de « compléter l'inventaire de l'état initial et radiologique et chimique du site », avait fait espérer au collège « écologiste » qu'enfin le président de la CLI aurait l'ambition qu'une expertise sérieuse soit menée.

Malgré sa participation active aux commissions études et expertises, proposant un canevas détaillé concernant le bilan radiologique dans un courriel de mai 2010, répétant inlassablement dans de nombreux courriels ou communiqués de ne pas se faire imposer le tempo par l'Autorité de Sûreté Nucléaire pour mener ce travail de façon suffisamment approfondi, Sortir du nucléaire Cornouaille a dû se rendre à l'évidence que telle n'était pas la volonté du président de la CLI.

Dans leur lettre commune du 28 septembre 2010, les 7 associations composant le collège « écologiste », demandaient une révision du cahier des charges concernant la mission d'expertise radiologique du site des Monts d'Arrée, (cahier rédigé en toute hâte pendant l'été). Elles demandaient que soient prises en compte les remarques de la Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la RADioactivité (CRIIRAD), seul organisme à ce jour indépendant de l'industrie nucléaire et de tout parti politique, reconnu pour la qualité scientifique de ses rapports. Elle recommandait vu l'importance du dossier et de l'enjeu majeur qu'il constitue, un délai minimum de 9 mois pour permettre un questionnement de l'exploitant et le temps de réponses complémentaires. Elle soulignait que la durée des études qu'elle a conduites pour les CLI de Fessenheim, Blayais et Cadarache, a été systématiquement supérieure à 1 an.

Lors de la réunion de la commission études et expertises du 7 octobre, il avait été acté que le réexamen de ce cahier des charges serait soumis au vote de la prochaine CLI du 16 novembre. Mais Mr Bietrix, représentant de l'Ordre des Médecins et président de cette commission, revenait quelques jours plus tard sur cet engagement suite à la pression de l'ASN annonçant pour début novembre, une présentation des prescriptions techniques dont les documents n'ont pas été communiqués aux membres de la CLI alors que ce point figure à l'ordre du jour de la séance du 16 novembre, ce qui ne respecte pas la loi 83-1023 Ch 3 art 11 sur les dispositions concernant les organismes consultatifs.

Le 21 octobre, vous confirmiez cette fin de non recevoir quant à la révision du cahier des charges en argumentant que « les 2 candidats n'avaient pas soulevé de problèmes particuliers » liés à ce délai. Ces 2 candidats étaient :

-DSPRIM dont les membres ont travaillé plusieurs années pour ONET Technologies, le « démanteleur » choisi par EDF avant l'enquête publique !

-l'ACRO qui reçoit chaque année 30 000 euros de l'ASN . Comment croire qu'un avis autre que favorable sera conseillé pour les prescriptions techniques de l'ASN ? Comment s'étonner que l'ACRO soit sortie de sa mission d'expertise en novembre 2009 pour voler au secours d'EDF et de l'ASN et appuyer un démantèlement immédiat alors que la commission d'enquête estime que le risque sera aggravé « tant sur le plan de la sécurité des travailleurs que de la protection de l'environnement si on démantelait un bloc réacteur confiné largement au dessus de la nappe phréatique » pour le stocker provisoirement dans un sous sol en dessous du niveau de la nappe. Ce qui relève du bon sens évident.

Qui peut croire que dans un délai aussi bref de 3 mois, une étude qui prétend réparer les lacunes du bilan radiologique, peut être conduite autrement que superficiellement ?

Vous saviez pourtant, Monsieur le Président, quelle importance nous attachions à ce qu'elle soit conduite de la façon la plus approfondie. Les associations écologistes la réclament depuis plus de 3 ans. Si elle ne se fait pas avant le redémarrage de toute opération de démantèlement, elle ne pourra jamais se faire. Sur cette analyse, le « collègue écologiste » rejoint Sortir du nucléaire Cornouaille même si nous divergeons sur la façon d'exprimer notre opposition à bâcler cette étude et à cautionner un redémarrage du démantèlement dans ces conditions.

Aussi, puisque vous ne revenez sur votre décision quant à la révision du cahier des charges, la décision de Sortir du nucléaire Cornouaille est prise de démissionner de la CLI. Nos efforts ont été vains pour amener la CLI à un fonctionnement transparent avec des séances plénières publiques. Ils ont été vains pour qu'elle ait l'ambition de mener des missions d'expertise en toute indépendance pour une réelle connaissance de la situation radiologique.

Seule maigre consolation, vous aviez appuyé par un courrier au ministre, notre demande de débat public sur la question globale du démantèlement. Espérons que le recours juridique concernant le stockage provisoire de déchets radioactifs à l'ICEDA du Bugey, déposé par Sortir du nucléaire Cornouaille et 6 autres associations aboutira et obligera les autorités à ouvrir ce débat.

Sortir du nucléaire Cornouaille continuera à oeuvrer pour que les citoyens prennent la dimension de l'impasse où nous mène l'industrie nucléaire, que l'on cesse de produire au plus vite des déchets radioactifs hautement nocifs pour la santé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mon attachement à la défense de l'environnement et à la démocratie.

Pour Sortir du nucléaire Cornouaille

Chantal Cuisnier